

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'UFR STAPS
Séance 14 décembre 2023

M. Lionel CROGNIER, directeur de l'UFR STAPS ouvre la séance à 18h00
 Catherine LHUILLIER est désignée secrétaire de séance.

1-Installation du nouveau conseil d'UFR STAPS issu des scrutins des 28 et 29/11/2023

Lionel CROGNIER commence la séance par l'installation des nouveaux membres du conseil entièrement renouvelé, à qui il souhaite la bienvenue.

Les représentants de personnels élus ont reçu mandat pour 4 ans.

Les représentants des étudiants élus ont reçu mandat pour 2 ans.

Sur les 8 membres désignés que sont les personnalités extérieures, une personnalité sera à nommer par le nouveau directeur de l'UFR STAPS.

Les membres du Conseil sont les suivants :

**Enseignants collège A :
 (8 sièges)**

- BABAULT Nicolas
- BOUCHET Patrick
- LEPERS Romuald
- MARTIN Alain
- NICOLAS Michel
- PAPAXANTHIS Charalambos

**Enseignants collège B :
 (8 sièges)**

- LECA Raphaël
- COMETTI Carole
- PERREAU-NIEL Guillaume
- FOURNIER Alicia
- LELIEVRE Stéphane
- FROCHOT Isabelle
- MOREL Franck
- THOMAS Elizabeth

Personnels BIATSS : (4 sièges)

- SIRANDRE Cyril
- BARU Tania
- PAPAXANTHIS Xanthi
- BAVEREL Elise

Etudiants collège Licence et Master: (8 sièges titulaires + 8 sièges suppléants)

TITULAIRES	SUPPLEANTS
SUEUR Lucas	PERRET Louanne
COMMARET Ilona	MAILLOT Baptiste
FAVIER Geoffrey	MILOT Lexane
MARAGE Apolline	RECTENVALD Yann
MENDOZA Lucas	HENRY Ninon
RAGON Thelma	HUEBRA Robin
CETRE Enzo	VINCKEL Alyson
MATHIOT Johanna	TOM Timbert

Personnalités extérieures :

(4 désignées par les collectivités territoriales + 3 désignées par les associations + 1 désignée par le conseil à titre personnel)

- MEZUI Georges** : Ville de Dijon
- TOMASELLI Claire** : Métropole du Grand Dijon
- PINTO Jérémy** : Communauté Urbaine Le Creusot – Montceau
- ROZOY Charles** : Conseil Economique Social et Environnemental Régional de Bourgogne-Franche Comté
- QUATREPOINT Gérard** : Comité Régional Olympique Sportif
- RENIER Jean-Jacques** : Comité Régional du Sport Universitaire
- KHATRI Karim** : Office Municipal des Sports de Dijon

Sur les 33 membres convoqués, 29 sont présents.

Les 4 membres absents excusés sont :

- Michel NICOLAS (collège A)
- Romuald LEPERS (collège A)
- Enzo CETRE (étudiant)
- Georges MEZUI (Ville de Dijon)

M.Romuald LEPERS a donnée procuration à M.Charalambos PAPXANTHIS

M.MEZUI Georges a donné procuration à Mme Claire TOMASELLI

Sur 33 membres du conseil avec voix délibérative : 29 présents et 2 absents ayant donné procuration, soit un total de 31 votants. Le quorum est atteint.

Invités présents :

- LHUILLIER Catherine (R.A. UFR)
- Hervé ASSADI (candidat à la direction de l'UFR)-Présence limitée à la durée de présentation des programmes des candidats et des questions /réponses avec le conseil

POINT 1 : Approbation du PV de la séance du 6 novembre 2023

➡ PV de la séance du conseil du 6 novembre 2023 approuvé à l'unanimité moins une abstention.

POINT 2 : Election du directeur de l'UFR STAPS

Le nouveau conseil d'UFR issu des scrutins des 28 et 29 novembre 2023 sont appelés à élire le directeur de l'UFR, Lionel CROGNIER, directeur sortant achevant son mandat le 31/12/2023.

2 candidats se sont déclarés : Hervé ASSADI et Patrick BOUCHET

Lionel CROGNIER ouvre la séance et en expose le dérouler:

- La parole sera donnée dans un 1^{er} temps à la responsable administrative Catherine LHUILLIER qui définira le cadre juridique
- La conduite des questions/débats et le timing seront confiés au doyen des membres du conseil, à savoir M. Gérard QUATREPOINT.
- Le vote se déroulera à bulletins secrets.

Catherine Lhuillier expose ainsi :

Pour rappel, les statuts de l'UFR STAPS ne contraignent que très peu l'organisateur des élections dans la mise en œuvre de ces dernières. L'article 12 des statuts de l'UFR STAPS consacre le mode de scrutin et les conditions de candidature.

Le code de l'éducation reste silencieux sur le sujet. A défaut de règlement intérieur qui aurait pu apporter des précisions sur le sujet, toute latitude est laissée à l'organisateur du scrutin.

La contrainte qui néanmoins s'impose est celle du principe d'égalité de traitement des candidats dans chacune des modalités qui seront mises en place pour le bon déroulement des élections.

Je vous informe donc que le directeur de l'UFR, qui préside le Conseil d'UFR, a décidé d'organiser l'élection comme suit :

- chaque candidat disposera de 15 minutes pour présenter son programme aux membres
- chaque exposé sera suivi de 20 minutes de questions/réponses

Patrick BOUCHET, candidat, est aussi membre élu du Conseil. Il assistera de droit à la séance du Conseil pendant toute sa durée.

Pour éviter tout litige et rupture d'égalité de traitement, Hervé ASSADI sera appelé à entrer dans la séance pendant la présentation de sa propre candidature comme de celle de Patrick et pendant toute la durée des débats.

Pour l'ordre d'intervention des candidats, il sera procédé à un tirage au sort pour déterminer le 1er candidat à faire son exposé.

Le vote sera réalisé à bulletin secret, à l'urne. Passage à l'isoloir obligatoire.

Le directeur sortant assistera aux débats sans y participer. Il en confie l'animation au doyen présent dans la séance. Ce dernier sera chargé de contrôler le temps et de réguler les questions réponses.

Cette organisation a été validée en amont par le Pôle des Affaires Juridiques et Institutionnelles de l'uB.

Il est procédé au tirage au sort pour déterminer lequel des candidats exposera en premier son programme.

Monsieur Hervé ASSADI est désigné par le tirage au sort.

Suite à l'exposé de chacun des candidats et aux questions/réponses entre candidats et membres du conseil, il est procédé au vote.

Hervé ASSADI est élu directeur à l'issu du 1^{er} tour :

Hervé ASSADI : 22 voix

Patrick BOUCHET : 8 voix

Bulletin blanc : 1

Aucune question diverse n'ayant été déposée, Lionel Crognier remercie les membres présents de leur participation et lève la séance. Il est 20h.

Fait à Dijon, le 15/12/2023

Le Président du Conseil

La secrétaire de séance

Lionel CROGNIER

Catherine LHUILLIER